

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015338	Date d'inspection Le 08 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 2 (2014)		Numéro de téléphone (506) 852-3636	
Adresse 345 avenue Bras-D'Or Dieppe NB E1A 2B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité (MAQ) est présente sur les lieux afin de réaliser une inspection de surveillance.

Lors de cette visite, la MAQ procède à la vérification des éléments suivants :

- Le ratio enfants-personnel
- Les dossiers des nouveaux membres du personnel
- Les documents administratifs
- Les éléments liés à la désignation
- L'air de jeux intérieure

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant les éléments de désignation. L'administratrice confirme que toutes les personnes éducatrices admissibles sont en voie de compléter les 10 heures de développement professionnel requises pour la période de renouvellement. Le plan d'amélioration de la qualité est également à jour.

Au moment de l'inspection, les enfants étaient engagés dans diverses activités : jeux libres à l'intérieur, jeux extérieurs, l'histoire d'un conte(thème de pompier) et le diner.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 octobre 2025

Date

original signé par
Tina LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2025

Date